

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUROSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^l^e
NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.
Un an... 18f. » 24f. «
Six mois... 10 » 13 «
Trois mois... 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, 19 mai.

Le Corps-Législatif s'est réuni aujourd'hui en séance publique pour continuer la discussion du budget.

Un décret impérial nomme plusieurs juges et suppléants de justice de paix. — Havas.

M. le duc de Riauzarès, mari de la reine Marie-Christine, a été reçu hier par l'Empereur. — Havas.

On se rappelle qu'un projet de loi tendant à accorder 300,000 francs à l'illustre veuve du maréchal Ney, à titre de récompense nationale, a été présenté au Corps-Législatif. Il paraît que la commission chargée d'examiner le projet a trouvé des inconvénients à l'adoption du projet inspiré au Gouvernement par le sentiment patriotique qui l'anime pour toutes les gloires nationales. Informée des scrupules financiers de quelques-uns de MM. les députés, la Maréchale a adressé à l'Empereur une lettre fort digne, dans laquelle elle supplie Sa Majesté de vouloir bien retirer le projet de loi, pour qu'à l'occasion d'une misérable question d'argent, le nom de la glorieuse victime de 1815 ne serve pas encore une fois d'aliment aux discussions des partis. Cette lettre, insérée ce matin dans le *Moniteur*, n'est suivie d'aucune observation; de telle sorte qu'on ignore quelle a été la réponse faite par l'Empereur. — Havas.

M. Andouillé, secrétaire général des finances, est nommé directeur intérimaire du mouvement général des fonds au ministère des finances, en vertu d'un arrêté de M. Bineau. — Havas.

La cour des Tuileries a été envahie, hier soir, par les brillants équipages de MM. les Sénateurs invités à prendre part à une grande réception de l'Empereur et de l'Impératrice. La réception a commencé à 9 heures et a duré jusqu'à 11. MM. les Sénateurs et les autres personnages de distinction, invités par l'Empereur, étaient revêtus de leurs plus riches costumes, ce qui a rendu la soirée fort belle, bien qu'elle ait eu lieu dans les appartements particuliers de Leurs Majestés Impériales. — Havas.

D'énormes fourgons, pleins de mobilier, partent

chaque jour du garde-meuuble de la Couronne, rue du Faubourg - Poissonnière, pour Saint-Cloud, où l'Empereur va prochainement demeurer. — Havas.

M. le Préfet vient de rendre une ordonnance en vertu de laquelle, à l'avenir, aucune affiche ne pourra être apposée, à Paris, sur les murs ou clôtures bordant la voie publique, ou dans les lieux publics, si elle n'a été autorisée préalablement par la Préfecture. Cette mesure était depuis longtemps réclamée, et réprimera les supercheries abusives de certains industriels. — Havas.

Les journaux de Marseille, qui n'ont pas paru le dimanche et le lundi de la Pentecôte, nous apportent seulement aujourd'hui quelques extraits de leurs correspondances particulières de Constantinople et de Smyrne.

D'après le *Sémaphore*, l'arrivée presque simultanée des deux vapeurs de guerre anglais et français, a donné lieu à Marseille à un assez grand nombre de conjectures. On a su, en effet, par le *Scamandre*, que le 5 mai, les ambassadeurs des puissances intéressées dans la question d'Orient avaient tous été invités à se réunir le lendemain, pour s'entendre sur la solution à donner aux dernières difficultés diplomatiques. C'est dans cette réunion que chaque puissance a dû faire connaître son ultimatum, et c'est sans doute le résultat d'une conférence aussi importante que les ministres de France et d'Angleterre ont voulu faire connaître le plus tôt possible à leurs gouvernements, en leur expédiant leurs dépêches par voie extraordinaire. Le bateau à vapeur ordinaire du Levant, étant parti la veille de leur réunion, les ambassadeurs ne pouvaient attendre huit jours encore un nouveau départ. — Havas.

On lit dans l'*Univers* :

Le journal le *Times*, dans son numéro du 16 mai, annonce que le commandement de la frégate la *Jeanne-d'Arc*, qui parcourt la mer Rouge en compagnie de la corvette à vapeur le *Caiman*, avait acheté un terrain sur la côte d'Afrique, au midi de Massowa, pour y fonder un établissement, que n'ayant point trouvé ce point favorable, il avait voulu s'emparer d'une petite île située près d'Hodeida, qui appartient à la Turquie, pour s'y établir. Ces faits sont dénués de tout fondement. La frégate la *Jeanne-d'Arc* et la corvette à vapeur le *Caiman*,

en parcourant la mer Rouge, n'avaient d'autre but que de protéger, comme le font tous nos bâtiments de guerre, les intérêts de notre commerce et de garantir la sûreté de nos agents diplomatiques.

NOUVELLES EXTÉRIEURES.

ITALIE. — On écrit de Pavie, le 11 mai, que des précautions militaires insolites ont été prises afin d'intercepter toute relation avec le Piémont, pendant les fêtes du statut. — Havas.

— La nouvelle du vote de la Chambre des Députés de Turin en faveur de la ligne du chemin de fer de Savoie, dirigé vers la France, a rempli de joie la population de Chambéry; on a sonné les cloches en signe d'allégresse. — Havas.

— La *Gazette Piémontaise* publie le texte de la convention pour la correspondance télégraphique entre la France et la Sardaigne.

On écrit en outre de Turin que le comte Victor Saint Marzan de Carail allait partir pour Paris où il devait rejoindre S. A. R. le duc de Gènes, dont il est officier d'ordonnance. Le duc de Gènes arrivera directement de Dresde à Paris. — Havas.

BELGIQUE. — « Bruxelles, jeudi 19 mai.

» Le roi des Belges, qui est toujours à Vienne, a assisté à un bal qui lui a été donné par le comte Buol Schanenstein, président du Cabinet autrichien.

» S. M. prolongera son séjour à Vienne jusqu'au 22. — Havas.

HOLLANDE — « A la Haye, les résultats connus du scrutin pour la nomination de la Chambre des Députés, constatent le triomphe des ultra-protéstants. Les libéraux l'emportent à la Haye même, où M. Van Zuylen, ancien ministre des affaires étrangères, a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

» A Delft, Leyde, Dordrecht, les chefs des ultra-protéstants ont triomphé.

» Les deux candidats élus au premier tour, à Amsterdam, étaient portés par les deux partis. — Havas.

ANGLETERRE. — On croit savoir que la reine d'Angleterre visitera l'Irlande dans la belle saison, et sans doute, elle ira voir l'exposition de Dublin.

On s'occupe toujours beaucoup du camp qui sera établi à Chatam-Common, près de Londres. — Havas.

FEUILLETON

L'HOMME DOUBLE

OU LA NAVETTE DU TISSERAND,
LÉGENDE D'APRÈS NATURE.

La petite ville de V..., en Bourgogne, est une gentille petite ville; mais, toute gentille qu'elle est, elle a... non, ses habitants ont un énorme défaut: — C'est que ses habitants y boivent trop de vin blanc.

O vin blanc!... oh! comme me disait un jour l'un d'eux, gredin de vin blanc!...

Et, chose digne de remarque, celui qui le qualifiait ainsi n'était pas celui qui le cultivait le moins.

On ne saurait se faire une idée du degré d'altération auquel le gosier de ces imperturbables doit être arrivé, pour absorber une telle quantité de liquide. Ce que j'en puis dire, moi qui les connais et les ai vus à l'œuvre, c'est que vraiment ces Verdunois sont extraordinaires...

Oh! pardon; j'ai dit Verdunois, je crois? Je voulais cependant dissimuler le nom de la gentille petite ville... mais je me rassure, je n'ai failli qu'à moitié: — je n'ai pas dit le nom de la ville, j'ai seulement nommé les habitants.

Le matin, donc, levés dès le premier sourire de l'aube, ils mettent le nez à l'air, s'appellent entre voisins, et ne

se sont pas plutôt recrutés, comme une armée de fidèles, qu'ils commencent souvent dans un piquant déshabillé, leur diabolique pèlerinage.

Diabolique, c'est le mot.

De cafés en cafés, de cabarets en cabarets, de bouchons en bouchons, les voilà qui font des haltes, des stations, des pauses, laissant leur travail en plan — et leur femme comme leur travail...

— Va comme tu pourras la maison!... Il y a un Dieu pour les ivrognes.

Ils ne connaissent qu'une chose, ces pèlerins de la soif:

Il leur faut boire...

Et eux seuls savent ce qu'ils boivent!

C'est, du matin au soir, et souvent, hélas! du soir au matin, une telle série de libations qu'on pourrait comparer ces braves habitants à des entonneurs ou à des éponges... si mieux n'aimez, ce que je préfère, les prendre pour de véritables grenouilles de pressoir.

Et ce qu'il y a de bon, je veux dire de terrible, c'est que ce culte du raisin blanc devient, dans notre gentille petite ville bourguignonne, une question d'amour-propre, une affaire de point d'honneur...

Qui ne boit pas est mal vu, mal noté; qui ne boit pas est un pauvre verdunois, presque un mauvais camarade.

C'est une règle rigoureuse.

Et cependant, à cette règle rigoureuse, Toine faisait une exception, une exception d'autant plus remarquable, qu'elle était la seule, et qu'on ne l'avait pas mal combattue comme cela à son origine.

Les piliers de cabaret avaient circonvenu Toine de leurs moyens les plus puissants; ils l'avaient sollicité, provoqué de toutes les manières possibles; mais leur paresseuse flânerie ne l'avait entouré là que d'une impuissante séduction.

Toine était un garçon rangé, nouvellement marié. La fortune n'était pas dans son ménage; mais la misère n'y était jamais entrée non plus... et c'est quelque chose que d'empêcher de venir la misère!

Aussi avait-il signifié, dès l'abord, à ses indépassables et antipathiques voisins qu'il trouvait, lui, le bonheur dans sa famille, et non pas dans leur bouteille.

Les voisins s'étaient-ils tenus pour battus?... C'est ce que nous apprendra la suite de l'histoire.

Toine était tisserand. Il avait une bonne clientèle, et tissait la toile pour les plus beaux draps et les chemises les plus fines.

Il descendait tous les matins à sa cave, où se trouvait dressé son métier, et là, tant que le jour durait, bran, bran, bran, — bran, bran, bran, on entendait le métier qui frappait et la navette qui passait.

Puis, quand le soleil était couché, et que le robuste tisseur s'était refait en souppant avec Françoise, il redes-

ALLEMAGNE. — Des indices certains permettent de considérer comme sérieux les efforts que fait le Gouvernement autrichien, pour que le traité de commerce conclu avec la Prusse, ne serve que de transition à une union douanière avec l'Allemagne. Le cabinet de Vienne a annoncé, il y a quelques jours, l'arrivée de plusieurs fonctionnaires supérieurs des douanes, pour étudier le système administratif du Zollverein, et l'introduire en Autriche. On dit que le roi des Belges prolongera son séjour à Vienne et y restera jusqu'au 21 courant. Comme les nouvelles de Saint-Petersbourg annoncent que le Czar partira de cette capitale le 15 courant, pour Varsovie, et, d'un autre côté, le roi de Prusse devant partir le 18 pour Vienne, il serait possible, d'après la correspondance ordinaire de Berlin, que les quatre souverains eussent une entrevue dans cette ville; mais ce n'est là qu'une supposition; il n'y a rien de positif. — Havas.

AUTRICHE. — Le bruit courait à Vienne, le 14 mai, dans les cercles diplomatiques, que les différends survenus entre le Piémont et l'Autriche arriveront à une issue très-prochaine.

Une brillante revue des troupes a eu lieu le 13 sur les glacis de la Josephstadt. Toute la Cour y a assisté, ainsi que le roi des Belges et le duc de Brabant. L'Empereur s'est mis à la tête des colonnes et les a fait défiler devant le roi des Belges. Le roi de Bavière était attendu dans la capitale de l'Autriche, dans le courant de cette semaine. — Havas.

ESPAGNE. — Les nouvelles de Madrid sont du 14 mai. Les Ministres des affaires étrangères et des travaux publics ne sont pas encore choisis. Le ministre travaille très-activement à des réformes et à des économies. Il ne paraît pas exact de dire que le Ministre songe en ce moment à réunir les Cortès. — Havas.

GRÈCE. — Un correspondant de Smyrne nous transmet des nouvelles fort tristes, de cette ville, à la date du 7 mai:

Chaque année, aux approches de la fête de Pâques, les Grecs renouvellent la stupide accusation contre les juifs, que ceux-ci se servent de sang chrétien pour la préparation des pains azymes. En ce moment, que les têtes de ces fanatiques sont plus violemment excitées, ils n'ont pas manqué de lancer, avec plus de haine que jamais, leurs calomnies contre les Israélites.

Un jeune enfant grec ayant été perdu au moment où sa mère sortait du bain, et un pauvre juif l'ayant recueilli, il n'en a pas fallu davantage pour crier à l'assassinat et déterminer une croisade contre les Israélites. Depuis vingt-cinq jours, les malheureux juifs sont traqués dans leurs quartiers, par les Grecs, qui assomment à coups de bâtons tous ceux qui s'aventurent au dehors. Des scènes d'une cruauté des plus révoltantes se répètent à chaque instant. Les négociants qui ont des courtiers juifs à leur service, sont obligés de les faire escorter par des gardes. Un de ces malheureux eût été assommé au milieu du quartier Franc, sans la généreuse intervention de deux officiers du *Gomer*, qui ont contenu les furieux. — Havas.

CHINE. — Les nouvelles de Chine sont toujours menaçantes; il paraît cependant que le bruit d'une intervention anglaise a produit un effet salutaire.

Nous apprenons, en outre, par la voie de Londres, que la corvette française la *Capricieuse* a fait descendre des troupes à terre, et que ces troupes se sont installées près de Canton, dans le *Petit-Jardin*, où elles ont planté un grand bâton au bout duquel nos soldats ont fait flotter les couleurs françaises, ce qui a fort déplu aux indigènes, au dire des journalistes anglais. — Lejolivet.

— On lit dans le *Constitutionnel*:

« On voit, par les curieuses citations que nous avons reproduites, à quel point les insurgés paraissent sûrs de leur fait; ils se voient déjà maîtres de la Chine, et leur chef, qui a pris le nom de Tai-ping (ce qui veut dire: grande tranquillité), aspire ouvertement à renverser la dynastie manchoue. Plusieurs journaux anglais ont prétendu que les missionnaires catholiques n'étaient pas étrangers à la révolte, et qu'ils soutenaient le parti de Tai-ping. Il serait superflu de réfuter cette calomnie; chacun sait que les missionnaires sont exclusivement voués aux rudes et pieux travaux de leur apostolat. Mais ce qui paraît exact, c'est que le chef des rebelles se fait le grand-prêtre d'une religion nouvelle, dont les dogmes seraient empruntés en partie à ceux de la foi catholique. Le docteur Medhurst, de Shanghai, a traduit un document assez étendu qui résume la doctrine religieuse de Tai-ping, et dans lequel on lit avec surprise les passages suivants: « Selon l'Ancien-Testament, le grand Dieu, notre père céleste, a créé en six jours le ciel et la terre. Il est le père spirituel, qui sait tout, qui peut tout, qui est présent partout. En consultant l'histoire des siècles écoulés, nous voyons que, depuis la création du monde, il a fréquemment manifesté sa colère, et comment se fait-il que vous l'ignorez? Une première fois, Dieu a laissé tomber pendant quarante jours et quarante nuits une grande pluie qui a produit le déluge. Plus tard, il a sauvé Israël de la terre d'Égypte. Puis, le Sauveur du monde, Jésus, s'est fait chair en Judée, et il a souffert pour racheter les hommes... » Ces reminiscences des Écritures annoncent que l'écrivain chinois a lu les ouvrages catholiques qui circulent en grand nombre dans l'empire, et qui se retrouvent dans les bibliothèques des lettrés; mais elles ne prouvent en aucune façon que les missionnaires, contrairement à leurs habitudes, soient impliqués dans la révolte et se soient rangés sous les drapeaux de Tai-ping.

» Du reste, ce n'est point aujourd'hui le premier exemple d'une révolte qui ait mis en péril le gouvernement chinois. Les rébellions, dans le Céleste-Empire, ont été de tout temps fréquentes et formidables. Elles ont même plus d'une fois amené la chute des dynasties. C'est à la suite d'une révolte que la dynastie des Ming a remplacé, au quatorzième siècle (1366), la domination des Mogols. L'Europe n'a jamais vu bien clair dans les affaires intérieures d'un pays qui se refusait si obstinément à ouvrir des relations avec l'étranger.

» Ce qui donne aux événements actuels tant d'importance, c'est précisément, nous le répétons, l'appel adressé par les mandarins à l'intervention européenne; c'est l'attitude humble et suppliante que l'Empereur se voit obligé de prendre à l'égard des puissances étrangères pour se maintenir sur le trône. A ce point de vue, les pièces officielles que

Mais Françoise, forte du dévouement assidu de Toine, répondait toujours victorieusement à ses bonnes amies.

— Ecoutez! leur disait-elle en souriant.

Et elle indiquait du doigt et de l'oreille aux voisines mal informées ou médisantes, le métier de son mari, qui frappait, frappait sans cesse, et sur les fils duquel la navette laborieuse glissait toujours.

— C'est vrai, répondait-on avec un certain étonnement; c'est vrai, le métier marche... Mais pourtant, reprenait-on, c'est drôle!... On a vu Toine au cabaret.

— Ah! c'est ça, ripostait Françoise en se moquant; vous allez peut-être me faire croire que mon homme est double!

Et la jeune ménagère travaillait de plus belle, encouragée par le travail de son mari.

Un soir, après souper, elle songeait à son bonheur et poursuivait ses rêves. Elle souriait surtout à une certaine cruche de terre, dans le ventre de laquelle, — de concert avec Toine, — elle arrêta la course de tous les gros sous dont pouvait se passer le ménage.

— En allant comme ça, disait-elle, nous engraisserons le petit magot, et, avec l'aide de la Providence, nous serons tranquilles sur nos vieux jours.

Il faisait ce soir-là beau temps au ciel et dans son âme, et le rythme du métier, toujours allant, toujours frappant, achevait de la rendre heureuse.

(La suite au prochain numéro.)

nous avons analysées nous ont paru pleines d'intérêt et dignes de fixer l'attention. — L. Boniface.

REVUE DE L'OUEST.

Tours. — Plusieurs entreprises s'organisent en ce moment pour améliorer les conditions de transport sur la Loire, et quelques-unes vont très-prochainement être mises à exécution.

On annonce d'abord une entreprise de bateaux à vapeur entre Nantes et Orléans. Cette entreprise serait dirigée par une société dite l'*Union de la Loire*, sous la raison sociale Cabane et Martin. Le siège de la société et de l'exploitation serait établi à Nantes. Les bateaux à vapeur feraient tout à la fois le transport des voyageurs et des marchandises. Deux bateaux sont déjà prêts, le troisième est en construction. Les statuts de la nouvelle société sont publiés. Le fonds social de la société est fixé à 300,000 fr.

Il est ensuite question de créer un service de remorqueurs. Ce service serait établi par la compagnie des Mines de la Loire. Des remorqueurs conduiraient jusqu'à Nantes les bateaux de charbon et remonteraient des marchandises. On utiliserait ainsi tous ces bateaux de sapin qu'on déchire et qu'on vend à bas prix, une fois la descente opérée.

Enfin, on parle d'une entreprise considérable. Il s'agirait de faire le remorquage sur toutes les rivières de France en général, et sur la Loire en particulier, au moyen d'un système de *touage*, qui permettrait aux bateaux d'aller à peu près aussi vite à la remonte qu'à la descente. Ce système consiste dans un câble placé dans le lit du fleuve. A mesure que le remorqueur avance, il soulève la partie supérieure du câble, en même temps que la partie inférieure redescend. Ce câble fournit ainsi un point fixe pour l'application de la force motrice, de manière à économiser considérablement les frais de la traction. Cette compagnie a déposé sa demande de concession au ministère des travaux publics.

Des expériences de ce système ont déjà été faites sur la Seine, et elles ont réussi.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

CHRONIQUE LOCALE.

M. Ernest Beulé, élève de l'école française d'Athènes, dont plusieurs fois déjà nous avons eu occasion de signaler les travaux à l'attention de nos lecteurs, vient d'arriver à Paris.

Il a terminé avec un plein succès les fouilles qu'il avait entreprises à l'Acropole. L'entrée principale, les tours qui défendent la porte, l'escalier de marbre blanc qui conduit aux Propylées, sont aujourd'hui retrouvés.

Un dernier rapport de M. Beulé, que nous serons heureux de reproduire ultérieurement, contient sur ces différentes découvertes des détails remplis d'intérêt.

Le roi de Grèce a plusieurs fois exprimé la vive satisfaction que lui inspiraient d'aussi brillants résultats. Le 18 avril dernier, par l'intermédiaire de son ministre des relations étrangères, Sa Majesté a remercié de nouveau le Gouvernement français du concours qu'il a apporté à l'accomplissement d'une œuvre qui relève encore la gloire des antiquités grecques. Nous nous empressons de publier la lettre écrite à ce sujet par M. Piacos à M. le baron de Forth-Rouen, ministre de France en Grèce.

« Athènes, avril 1853.

« Monsieur le baron,

» Mon collègue du département des cultes et de l'instruction publique vient de me communiquer l'exposé par lequel l'éphore général des antiquités lui a rendu compte du résultat des fouilles exécutées par ordre du gouvernement français, sous la direction et la surveillance de M. Beulé, de l'école française.

» J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie de ce document.

» Les investigations dirigées par M. Beulé avec une sagacité qui dénote une grande érudition archéologique, et avec beaucoup d'activité et de sollicitude, ont enfin répandu une grande lumière sur une question si longtemps contestée, concernant l'entrée des Propylées. Cette découverte a fait d'autant plus de plaisir au gouvernement, qu'elle vient de sanctionner les conjectures du ministère des cultes, à la suite desquelles il avait précédemment autorisé la restauration de la partie correspondante de l'escalier des Propylées sur les entailles existantes sur les murs antiques.

» Le gouvernement, Monsieur le baron, a vu avec plaisir et reconnaissance le gouvernement français prendre, dans cette occasion encore, avec cet amour du beau et cette sollicitude pour les questions de science et pour ce qui a trait aux arts qui le distinguent dans le monde civilisé, l'initiative

cevait, allumait sa lampe, et le métier manœuvrait encore.

Cela marchait si bien, et le jeune ménage s'en trouvait en si grande prospérité, que c'était une vraie bénédiction.

— Oh! disait la bonne Françoise, je suis bien heureuse: j'ai un mari travailleur et qui m'aime, car c'est pour moi qu'il a toujours refusé d'aller boire. — Notre ménage commence. Les enfants, s'il plaît à Dieu, viendront... et Toine ne veut pas boire le pain de ses enfants. Oh! qu'il a bien fait de ne pas prendre cette mortelle habitude, et de me faire entendre tous les jours le joli refrain de la navette:

Et pschi, chi, chit, et bran, bran, brand!

Mon homme est une trouvaille;

Et pschi, chi, chit, et bran, bran, brand!

Ainsi fait, quand il travaille,

Le métier du tisserand!

Tout allait pour le mieux dans le plus uni des ménages possibles...

Mais précisément parce que tout y allait bien, tout, hélas! était sur le point d'y aller mal... triste condition d'équilibre des choses de ce monde!

Quelques voix jalouses et discordantes essayaient déjà parfois de troubler la paix du jeune couple:

— Votre mari boit, disait-on sous forme d'obligeance à Françoise.

d'une entreprise qui a été couronnée par un si beau résultat.

» Je viens vous exprimer, M. le baron, les sentiments qu'inspire au gouvernement du roi la mission confiée à M. Beulé par le gouvernement de l'Empereur, et ses vifs remerciements à cette occasion.

» Le ministre des cultes a déjà écrit à M. Beulé pour le remercier de la bonne volonté et de l'empressement louable avec lesquels il a accompli sa tâche, et pour le féliciter du succès qu'il a obtenu, grâce à l'habileté et à l'expérience avec lesquelles il a dirigé les travaux.

» Je vous serais obligé, M. le baron, de vouloir bien réitérer à M. Beulé l'expression de ces mêmes sentiments de ma part, et d'agréer les assurances de ma haute considération.

» Le ministre de la maison du roi et des relations extérieures. PAICOS. (Moniteur.)

Le Comice agricole de Saumur vient d'acquiescer un très-beau taureau de race pure de Durham, âgé de 23 mois, pour améliorer l'espèce bovine du pays. Il se propose de placer successivement cet animal sur chaque canton de l'arrondissement, afin de les faire profiter tous du bien qu'il doit produire. Pour encourager les cultivateurs à profiter du sacrifice qu'il fait dans leurs intérêts, le Comice a décidé que le prix de la saillie serait de très-peu plus élevé que celui exigé pour celle des mauvais taureaux du pays.

En fixant son choix sur la race Durham, le Comice a eu pour but d'obtenir des produits d'une bonne qualité sous le rapport du lait et sous celui de l'engraissement. L'arrondissement élève peu de bœufs, excepté dans le canton de Vihiers, et ce n'est guère que dans les localités les moins convenables à cette industrie qu'on s'y livre; mais il élève beaucoup de vaches, et c'est, surtout, pour améliorer ces vaches que la race Durham a été choisie. Précoce, bonne laitière, facile à nourrir, le produit du lait sera plus abondant; et lorsque l'on voudra livrer les vaches à la boucherie, elles seront bien plus facilement et plus économiquement engraisées que les races bretonne et parthenaise que l'on entretient. Mais il ne faut pas employer le taureau Durham, si l'on veut avoir des bœufs de travail, parce qu'il n'y convient pas et n'est bon qu'à produire des vaches à lait et de la viande de boucherie. C'est sous ce dernier rapport qu'il doit être préféré; ce bœuf étant très-apte à l'engraissement de trois à quatre ans.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 20 mai.

En vertu de deux décrets impériaux, la vente des réimpressions ou reproductions d'ouvrages dont la propriété est établie dans le royaume de Hanovre et dans le duché de Brunswick, ne pourra plus avoir lieu en France, à partir du 1^{er} septembre prochain. — Havas.

Le *Moniteur* publie des nominations de conseillers de préfecture, de présidents de sociétés de secours mutuels, de maires et d'adjoints. — Havas.

Le Sénat se réunira demain en séance générale.

pour recevoir une communication du Gouvernement et délibérer sur la loi relative à l'état-major général de l'armée navale. — Havas.

FAITS DIVERS.

On écrit de Perpignan, le 9 mai :

« Les habitants des Pyrénées-Orientales n'ont point encore oublié les horribles désastres du cataclysme de 1842, qui a laissé des traces si profondes, et déjà une nouvelle calamité vient de les éprouver bien cruellement.

» Une inondation, présentant les mêmes caractères de gravité, a, dans quelques heures, détruit toutes les espérances des agriculteurs, anéanti le fruit de leurs travaux de toute une année. Les pertes, jusqu'à présent, sont considérables, mais on ne peut encore en connaître l'importance.

» Les nouvelles que nous recevons de la Salanque sont des plus affligeantes. Les eaux ont envahi toute la plaine, et les récoltes de toute espèce, qui se présentaient sous le plus bel aspect, sont aujourd'hui recouvertes d'une couche épaisse de limon et sont considérées comme perdues.

» Ce fléau dévastateur a réduit à la plus profonde misère un grand nombre de familles de Millas et d'Ille. Tout dans ce malheureux pays a été dévasté. De mémoire d'homme les eaux n'avaient atteint une aussi grande élévation. La commune de Soler et tout le territoire d'Elne ont beaucoup souffert. Là, comme partout, les récoltes sont perdues ou couvertes de limon.

» A Céret, même fléau, même résultat. Dans l'arrondissement de Prades, les ruisseaux et le débordement des rivières ont causé des ravages inouïs. Les communications ont été interrompues.

— Le violent orage de jeudi dernier a causé à Forbach et dans les environs de terribles malheurs. Cinq personnes, enlevées par une trombe d'eau, se sont noyées; les récoltes sont détruites et une grande partie des bestiaux ont péri. Dans certains villages, l'eau est montée jusqu'à la hauteur du premier étage des maisons. De mémoire d'homme on n'avait vu un pareil désastre.

(Indépendant de la Moselle.)

— On écrit de La Réole au journal le *Pays* :

« Le savant Moigno soutient que le mouvement de rotation de la table est produit par les impulsions cloniques musculaires, et par conséquent tout mécanique.

» Je crois que l'on peut ajouter à cette assertion que 3.800 impulsions sont données à la minute par les artérioles digitales.

» Le cœur bat 76 fois par minute, terme ordinaire; les dix doigts d'une personne donnent 760 fois, et de cinq personnes 3.800 fois par minute. Est-il besoin de chaînon électrique ?

» Le doigt appliqué sur l'artère radiale, chez un sujet jeune et fort, soulève le doigt du médecin assez fortement appliqué. Donc les pulsations et les chocs cloniques des muscles peuvent fort bien faire tourner une table, aussi bien qu'un filet d'eau fait tourner une meule de moulin.

» De la manière dont vont les tourneurs, Dieu veuille que leur tête ne tourne pas !

» J'ai l'honneur d'être, etc. D^r SYLVA,
» Ex-chirurgien-major. »

Une amélioration de la plus haute importance vient d'être introduite dans la fabrication des **plumes métalliques**. Cette découverte consiste en un mélange de **gutta-percha** à la trempe de la plume; ce qui rend l'oxydation désormais impossible. Cette plume, étant déposée conformément à la loi, est désignée sous le nom de **plume gutta-percha-Emmanuel**. La forme de cette plume et sa souplesse la rendent accessible à toutes les mains et à toutes les écritures; sa composition, la mettant à l'abri de s'oxyder, l'empêche aussi de cracher l'encre. Nous pensons rendre service à tout le monde en fixant l'attention sur toutes les améliorations apportées à un objet d'un emploi aussi général que les plumes métalliques. (Voir aux annonces). (224)

Le **CHOCOLAT AU LAIT D'AMADES**, de GUÉRIN-BOUTRON, est spécialement recommandé, par les sommités médicales de la Capitale, aux personnes faibles et aux convalescents.

La digestion en est facile et l'action rafraîchissante.

Nous recommandons aussi les *Chocolats de santé*, dont la modicité du prix et le choix des matières premières qui les composent dépassent en supériorité tous ceux qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour.

NOTA. — Exiger que les prix soient portés sur chaque paquet.

A Saumur, chez MM. Péralo et Besson, et dans les principaux magasins d'épicerie. (129)

En présence des faits nombreux publiés par les journaux de médecine, il est certain que pour combattre une maladie inflammatoire ou une affection nerveuse, on ne peut être guéri par aucun moyen plus simple, plus facile et plus efficace que par l'emploi du **SIMON JOHNSON**, préparé sur la formule du **PROFESSEUR BROUSSAIS**, mais il faut exiger sur la bouteille le cachet intact et l'étiquette signée par **JOHNSON**, pharmacien, 6, rue Caumartin, à Paris. Dépôt à Saumur, chez M. BRIÈRE, pharmacien. (385)

ÉTABLISSEMENT HYGIÉNIQUE DES NÉO-THERMES, 56, rue de la Victoire (Chaussée d'Antin), à Paris. Appartements meublés, jardins, salons, billard et galeries chauffés; table d'hôte et service privé; *douches, bains minéraux et de vapeur*, **HYDROTHERAPIE**, tout s'y trouve réuni pour permettre aux personnes que leurs occupations appellent dans la capitale, de concilier les exigences d'un traitement médical avec celles des affaires.

M. de Fressinot, artiste-peintre, de Paris, vient d'arriver à Saumur, où il restera quelques jours seulement. Les personnes qui désireraient se faire peindre pourront s'adresser à lui, à l'hôtel du Belvédère.

Il se chargera de tout portrait, à l'huile ou à la mine de plomb. (269)

BOURSE DU 19 MAI.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 105 75.

5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 81 15.

BOURSE DU 20 MAI.

4 1/2 p. 0/0 Non coté à terme.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 81 25

P. GODET, propriétaire-gérant.

MAISON DE CONFIANCE.

A LA VILLE DE SAUMUR

NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE,

Rue Saint-Jean, n° 33, à Saumur.

OUVERTURE DE DEUX MAGASINS AU PREMIER.

M. BOISSIER a l'honneur de prévenir que, pour l'inauguration de ses nouveaux Magasins, il vient de recevoir un assortiment considérable d'articles de hautes nouveautés pour robes.

SOIERIES UNIES et FAÇONNÉES, *Moires-Antiques, Brocards, Lampas, Reps, Taffetas brodés, d^e Écossais, Popelines, Grenadines, Foulards écossais et imprimés; Robes à Volants et à Dispositions, etc.; Baréges, Organdies, Mousselines, Jaconats, Percalés, etc.; Orléans, Albanaises, Foulards de Chine, etc.*

Assortiment complet de CHALES CACHEMIRE, longs et carrés, CRÊPES des INDES, unis et brodés, *Châles-Baréges, Grenadines, Châles-Persans, Châles en Fillet, unis et brodés, etc.*

SPÉCIALITÉ D'ARTICLES POUR MARIAGES ET TROUSSEAUX.

Dentelles noires Chantilly, pour Volants et Garnitures.

Salon spécial pour la confection. Grand choix de modèles nouveaux, *Pelisses, Mantilles-Châles, Écharpes, etc.*

RÉDUCTION CONSIDÉRABLE SUR TOUS LES PRIX. — LES PRIX SONT FIXES ET INVARIABLES.

NOTA. — Par suite de la nouvelle direction que M. BOISSIER veut imprimer à ses affaires, il informe que, désormais, toutes les ventes seront faites au comptant (c.-à-d. payables dans le mois courant avec 2 % d'escompte). Il sera accordé 3 mois fixes sans escompte aux personnes connues. (287)

A VENDRE

Une jolie JUMENT, 3/4 sang, à l'entraînement depuis deux mois, âgée de cinq ans, robe alezan clair, propre aux courses plates, haies et *steeple-chase*. Née dans la Loire-Inférieure, pouvant y courir; par J. Calwik, p. s et Nina, ayant déjà couru avec succès en courses plates et haies. S'adresser, pour les renseignements, à M. G. LANGLOIS et C^{ie}. (288)

A LOUER

Pour la St-Jean 1853,

La MAISON occupée par le sieur AUDOUIN, rue du Portail-Louis.

Le sieur Audouin cèdera avec cette maison le FONDS de COMMERCE d'ÉPICERIE qui s'y trouve.

S'adresser audit sieur AUDOUIN, et à M^e CHEDEAU, avoué. (85)

CAFÉ MOULU

De ROYER, de Chartres.

Ce Café, formé de la réunion des meilleurs cafés des Îles, étant brûlé et moulu sans perte d'arôme ni d'huile essentielle, est plus économique à l'emploi et meilleur que tout autre; il produit un tiers de plus que celui qui est brûlé par la méthode ordinaire.

Seul dépôt chez M. MÉNIER, confiseur à Saumur, rue St-Jean. (215)

PORTION DE MAISON

ET VASTES MAGASINS

Servant depuis 15 ans à l'exploitation de vins et liqueurs en gros,

A LOUER ensemble ou séparément,

Pour la St-Jean 1853.

S'adresser à M. COUTARD, place de l'Arche-Dorée, n° 2, à Saumur. (686)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1853,

Trois Portions de Maison

Situées à l'angle de la rue du Palais, sur le Quai.

S'adresser à M. COTELLE. (68)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON, occupée par M. Turmeau, rues du Puits-Neuf et de la Cocasserie.

S'adresser à M. GUILLEMÉ, rue St-Jean, n° 11. (682)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Une petite MAISON et un JARDIN clos de murs, situés près la Guéule-du-Loup.

S'adresser à M. BIGOT, rue du Marché-Noir. (267)

A LOUER POUR LA ST-JEAN

Une MAISON propre au commerce,

Située rue de la Tonnelle, près la place de l'Hôtel-de-Ville, joignant M^{me} Roussel-Mouliu et le Débit de tabac.

S'adresser à M. LEROY, rue de la Cocasserie, ou à M. BEAUDOUX, rue du Puits-Neuf.

A LOUER

Ou A VENDRE

MAISON, port du Maronnier.

S'adresser à M. DUTERME, notaire.

Etude de M^e PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE APRÈS FAILLITE.

Le lundi 23 mai 1853, heure de midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Plé commissaire-priseur, dans les magasins de M. Renault, marchand-épiciier en gros et détail, à Saumur, place Saint-Pierre, à la vente publique aux enchères de toutes ses marchandises et de son mobilier.

Il sera vendu :

Grande quantité de chandelles, bougies, sucre, cassonade, café, thé, savons, amidon, encre, chocolat, riz, huile de toute sorte, lentilles, pois cassés, pruneaux, pâtes d'Italie de différentes espèces, fruits secs, cognac, eau-de-vie, liqueurs, brosses, pinceaux, quantité de drogues et acides pour peintures, verres à vitres, éponges, cristaux de soudes, potasse, balance, bascule, comptoirs, rayons, échelles et beaucoup d'autres objets.

Mobilier.

Lits, couettes, matelas, commodes, buffet de salon, pendules, tables, chaises, glaces, draps, serviettes, essuie-mains, effets, batterie de cuisine, etc.

Ordre et conditions de la vente.

On commencera par les marchandises; les acquéreurs paieront comptant et cinq centimes par franc. (274)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE LA FERME**DES VIGNEAUX**

Appartenant à M^{me} veuve GASSIAU, située dans la commune des Tuffeaux, et actuellement exploitée par Louis EFFRAY.

Cette ferme contient 17 hectares 30 ares 20 centiares, distraction faite de la pièce de terre du Buron que le propriétaire se réserve.

Son revenu est de 570 francs, 8 poulets, 4 kilogrammes de beurre et trois charrois, l'impôt à la charge du propriétaire.

S'adresser à M^{me} veuve GASSIAU, aux Tuffeaux, à M. PATOUILLE, expert aux Rosiers, et à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (240)

L'ÉGIDE DE LA PROVINCE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES

Contre l'Incendie, la Grêle, la Mortalité des Bestiaux, les Chances du Tirage au Sort, et pour l'Entretien et la Réparation de la Toiture des Maisons.

M. BRIQUET, inspecteur, organisateur de cette compagnie, demande des directeurs d'arrondissement, des sous-directeurs pour un ou deux cantons, et des agents dans chaque commune principale.

S'adresser, de suite, audit sieur Briquet, demeurant à Saint-Genest, près l'Enclôtre (Vieune), ou à Saumur, tous les premiers de chaque mois, à l'Hôtel de Londres, chez M. Sergé. (Affranchir.) (282)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite.

1° Deux caves à cheminée, situées commune de Dampierre; grenier, petite cave à côté et jardin, et usage à la cour;

2° Une cave où est le pressoir avec ses ustensiles, et cave à vin à côté, situées même commune;

3° Un clos de vigne renfermé de murs et haies, situé au canton des Aubues, commune de Souzay, contenant environ soixante-six ares quatrevingt-huit centiares;

4° Onze ares de vigne, aux Mailloées, commune de Souzay;

5° Seize ares quarante-huit centiares, aux Mailloées, commune de Souzay;

6° Onze ares de vigne, au Haut-des-Dames, même commune;

7° Deux ares soixante-quinze centiares de vigne, au Sang-de-Bœuf, même commune.

Ces biens appartiennent à madame Gassend-Brazier.

S'adresser pour traiter à M^e Dron notaire à Saumur. (277)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

A AFFERMER

Pour la Toussaint 1854

QUATRE BELLES FERMES

Dépendant du domaine de Boumois, situées commune de Saint-Martin-de-la-Place, à 15 minutes de la station du chemin de fer de Tours à Nantes, à 7 kilomètres de Saumur.

Chacune de ces fermes est composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation et de 15 hectares environ de terres de première classe, propre à la culture du chanvre, du froment, des fèves.

Prairies naturelles et artificielles, d'un produit assuré.

S'adresser, pour visiter ces fermes, à M. Bontems, jardinier, au château de Boumois;

Et, pour tous autres renseignements, à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (247)

A LOUER

En totalité ou par parties

Une HABITATION, située au Pont-Fouchard, consistant en maison, servitudes, pressoir, cour, jardin, prés et vignes.

S'adresser à M^{me} V^e AUBELLE, qui l'habite (213)

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

Par acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le 10 février 1853, M. Jean Robert, ancien notaire à la résidence de Doué-la-Fontaine, a déclaré, conformément à la loi du 25 nivôse, an XIII, qu'il avait cessé ses fonctions de notaire, et qu'il avait l'intention de retirer son cautionnement. (176)

Découverte incomparable par sa vertu

EAU TONIQUE PARACHUTE des CHEVEUX

Par CHALMIN, de Rouen.

Cette Eau arrête la chute des cheveux, en fait croître de nouveaux en deux mois, et guérit toutes les maladies du cuir chevelu. — Succès garanti. — Entrepôt et fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Paris, chez Normandin, passage Choiseul, 49 (Affr.)

A Saumur, chez EUGÈNE PISSOT, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean, n° 2. PRIX DU FLACON : 3 FR. (235)

VIN DE BOURGUEIL**A VENDRE**

PAR 25 LITRES

En bouteilles, à 0 fr. 50 c. le litre. En dame-jeanne, à 0 fr. 45 c. le litre. COTRETS à 48 francs.

S'adresser à M. PERSAC, rue du Prêche. (257)

A VENDRE

Rue du Prêche,

GRANDE ET BELLE MAISON,

toute parquetée, avec écurie et remise.

S'adresser à M. PERSAC, dans ladite maison. (256)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 22 mai 1853, à midi, En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

UN PRÉ

Situé dans les prairies du Pont-Fouchard, au lieu dit la Maremaillette, commune de Saumur, contenant 61 ares 72 centiares, joignant du midi et du couchant la rivière du Thouet, du nord M. Mollay, et du levant M^{me} Saillant et autres.

S'adresser à MM. LOUVET, TROUIL-LARD et C^{ie}, banquiers à Saumur;

Et à M^e CHASLE, notaire en ladite ville, place de la Bilange. (250)

A VENDRE**UNE FERME**

Contenant 38 hectares et six coupes de bois, contenant ensemble 193 hectares, sur les communes de Gennes et de Dennezé.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (275)

A LOUER

Présentement,

PREMIER et DEUXIÈME étage

d'une maison, rue de la Comédie.

S'adresser à M. NANCEUX. (276)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

EMMANUEL et Compagnie, Fabricants à Paris, 22, rue d'Enghien.

NOUVELLES**PLUMES-GUTTA-PERCHA-EMMANUEL,**

Accessibles à toutes les mains et à toutes les écritures, propres à tous les genres de papiers.

PRIX : 3 FRANCS LA BOITE DE 100 PLUMES.

Seul Dépôt à Saumur, chez M. J.-A. GIRARD, successeur de M. PERREAU.

AVIS IMPORTANT

Les PLUMES-GUTTA-PERCHA-EMMANUEL, dont la forme et la composition sont uniques en Europe, sont déposés conformément à la loi; tout contrefacteur sera rigoureusement poursuivi. Les acheteurs doivent exiger la marque : EMMANUEL et C^{ie}, gravée sur chaque plume; on doit aussi refuser, comme contrefaite, tout boîte ne portant pas dessous la signature du propriétaire : EMMANUEL et COMPAGNIE. (217)